

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de	}	CAS DE RECHERCHES
---	---	----------------------

RAPPORT au sujet de la mort de

arrivée le
CIRCONSTANCES de la mort telles que données par . .

Les recherches faites établissent que la mort était due à

qu'elle n'était imputable à crime à qui que ce soit ni à la négligence de personne ; qu'aucun crime ne l'avait accompagnée ou qu'il n'y avait pas lieu de tenir une enquête régulière.

DÉTAIL DES DÉPENSES.

Total..... \$

JE, soussigné, coroner du district de
étant dûment assermenté, dépose et dis :

Que les honoraires par moi chargés dans le compte ci-haut, me sont légalement dus, que les déboursés ont été réellement faits par moi, et que j'ai adopté le mode de transport le moins dispendieux dans les circonstances ordinaires. Et j'ai signé.

Assermenté devant moi à

ce
jour de

19

Coroner du district de

C. S. C. ou J. P.